



CDA MEUSE

Réunion du bureau, le vendredi 04/10/2024 (18h30).

Président CDA	HOFFMANN Christian (Désignateur)
Secrétaire CDA	BOESCH Frédéric
Membres présents	DESCHAMPS Bernard (Vice-président CDA), HUTIN Stéphane (Représentant des arbitres au CD du DMF), WITTMANN Aurélien
Membre excusé	FAY Daniel (Président du DMF)

Ouverture de séance :

HOFFMANN Christian remercie les membres présents et énumère l'ordre du jour :

- 1- Courriers et informations diverses
- 2- FIA
- 3- Règlement intérieur
- 4- Futsal
- 5- Séances entraînement LGEF
- 6- Montées/descentes
- 7- Stage de mi-saison
- 8- Étude de dossier(s) disciplinaire(s)
- 9- Questions et informations diverses

1- Courriers et informations diverses

- La CDA prend acte de la démission de l'observateur Pascal MAIER pour raison personnel. La CDA le remercie pour le travail effectué au cours de ces dernières années.
- Christian HOFFMANN remplacera Pascal MAIER, en qualité d'observateur D1 (avec B.DESCHAMPS et S.HUTIN).

2- FIA

- Une session se déroulera les 11-12 et 13 octobre 2024 (Bar-le-Duc). A ce jour, 15 candidats sont inscrits.



CDA MEUSE

3- Règlement intérieur

Rappel : La CDA énumère les manquements les plus sanctionnés en commission ces dernières années :

Mauvaise rédaction de la feuille de match, du résultat... // Absence totale ou partielle non motivée à un match ou retard à une rencontre // Arbitrer sans autorisation une rencontre officielle ou non // Non envoi de rapport sur le document officiel, dans les 48 heures aux Commissions de Discipline ou au Représentant des arbitres // Mauvaise volonté à se conformer aux devoirs de la fonction et indisponibilités tardives et répétées sans motif valable reconnu par la CDA. Par indisponibilité tardive, il faut comprendre 10 jours avant la rencontre // Absence non excusée à une convocation émanant de la Commission d'arbitrage ou une Commission de discipline, juridique ou d'appel // Négliger d'inscrire sur la feuille de match un avertissement ou une exclusion, refus d'enregistrer une réserve pour faute technique // Transformer une exclusion en avertissement // Réflexion, attitude ou propos inconvenant envers un membre de Commission ou un arbitre en/hors fonction officielle // et cetera...

Pour rappel, le RI et ses annexes sont consultables sur le site du DMF, tout comme une multitude de documents utiles (règlements compétitions, indemnités, observations, dossier médical, UNAF, livre lois du jeu, rapport disciplinaire, futsal, carton blanc, modification lois du jeu, FMI...)

Toutefois, ***la CDA en profite pour rappeler aux arbitres qu'il est nécessaire que ces derniers aient une parfaite connaissance du règlement intérieur notamment vis à vis du barème des sanctions en cas d'éventuels manquements.***

4- Futsal

La CDA précise que Sébastien FURNON sera en charge de la formation et des désignations futsal, en lien avec Sandrine THIRIOT. Les arbitres recevront un courriel leur indiquant de se faire connaître auprès dudit responsable susnommé.

5- Séances entraînement LGEF

La CDA rappelle que des entraînements collectifs animés par des préparateurs physiques professionnels en lien avec l'équipe technique régionale de la Ligue ont toujours lieu à BAR-LE-DUC. Ainsi, tous les jeudis de 19h à 21h, les arbitres volontaires meusiens peuvent suivre sur les installations du club du Bar-Le-Duc FC une séance menée par Melvin IDDIR. Ce dernier a mis en place un groupe WhatsApp (relayé par secrétaire CDA par courriel) quant aux participations à annoncer par sondage.

La CDA souhaite ne pas regretter, comme l'an passé, le peu de participants aux séances.

6- Montées/descentes

Compte tenu des effectifs 2024-2025, la CDA propose à la fin de saison :

- 4 descentes d'arbitres D1 en D2 ;
- 4 montées d'arbitres D2 en D1 ;
- 2 descentes d'arbitres D2 en D3 ;



CDA MEUSE

- Les arbitres D3 (volontaires « candidat D2 »), progresseront au niveau supérieur, après réussites réglementaires (examen théorique, examen physique TAISA et examen pratique) ;

- Les AA, en fonction du classement, seront désignés en ligue puis en district.

7- Stage de mi-saison

La CDA arrête le samedi 01 février 2025 pour son stage de mi-saison (matinée) sur le terrain synthétique du Pré Lévêque à VERDUN. Les arbitres réaliseront leur examen physique TAISA (barèmes en fonction des catégories : D1 30x60m // D2 et AA 30x57m // D3 et stagiaires 30x54m). La CDA invite les arbitres à se préparer pour l'échéance (protocole et audio sur site LGEF, comme indiqué au stage de rentrée). Rappel : Malus en cas d'échec.

8- Étude de dossier(s) disciplinaire(s)

Un dossier impliquant un arbitre est étudié. L'arbitre sanctionné ainsi que son club seront informés des décisions prises par la CDA par courriel sur leur adresse @lgef.fr. De plus, l'intégralité du présent PV (non anonymisé) sera transmis sur Footclub.

9- Questions et informations diverses

- Un « tour de table » est effectué. Aucune remarque n'est apportée par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian HOFFMANN souhaite à l'ensemble des membres une bonne soirée.

La réunion du bureau est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance :
Frédéric BOESCH

Le Président de séance :
Christian HOFFMANN